



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250327-DEC-2025-36-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 03/04/2025

Le 27 mars 2025

DEC-2025-36

PTO / Centre commande publique / SP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage existant en vue d'y intégrer les locaux de la police municipale ;

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'oeuvre.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 03/02/2025 au BOAMP et le D.C.E mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation ;

CONSIDERANT que 14 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres fixée au 3 mars 2025),

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage existant en vue d'y intégrer les locaux de la police municipale au groupement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse dont le mandataire est Delineavit Architecture – 84 rue Paulin 33000 Bordeaux ;
- **De payer** à réception d'une facture, la somme globale et forfaitaire de 52 215,42 € H.T soit 62 658,51 € T.T.C (T.V.A. 20%).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

Brigitte TERRAZZA

